



Assurance d'hospitalisation

Hospital Top Liberty

Assurance d'hospitalisation en division privée

Trois bonnes raisons de choisir Hospital Top Liberty



Libre choix du médecin et de l'hôpital dans le monde entier (traitements à option et urgences)



Assistance médicale, y compris rapatriement et prise en charge complète des coûts de transport et de sauvetage



Couverture et soins médicaux optimaux grâce à la division privée

sanitas

Avec une couverture pour la division privée, vous n'avez aucun souci à vous faire lors d'un séjour hospitalier ou d'une urgence à l'étranger comme en Suisse. Sanitas vous offre, à un prix très attrayant, la sécurité et la flexibilité dont tout patient souhaite disposer.

Aperçu des prestations

Prestations	Assurance de base Tous les modèles	Division privée Hospital Top Liberty
Traitements stationnaires aigus		
En Suisse	Division générale dans les hôpitaux généraux, max. au tarif du canton de domicile	Chambre à un lit dans tous les hôpitaux du monde entier
Cliniques psychiatriques	Division générale dans les hôpitaux répertoriés, max. au tarif du canton de domicile	Chambre à un lit dans tous les hôpitaux du monde entier
États de l'UE/AELE (en cas d'urgence)	Séjour, soins et traitements selon les accords bilatéraux (libre circulation des personnes)	Chambre à un lit, montant illimité, lors de traitements en dehors des accords bilatéraux
Autres pays étrangers (en cas d'urgence)	Au max. le double du montant des coûts payés selon le tarif du canton de domicile	100%, sans limitation
À l'étranger (traitements planifiés)	-	Chambre à un lit, max. CHF 250 000.- par séjour hospitalier
Soins médicaux et aide-ménagère		
Soins médicaux à domicile	Examens, traitements et soins par du personnel soignant ou des organismes de soin reconnus	100%, max. 90 jours ¹ , pour les soins prodigués par du personnel soignant diplômé
Aide-ménagère	-	CHF 25.-/heure, max. CHF 1500.- pour la personne responsable du ménage: - après un séjour hospitalier - si cela permet d'éviter un séjour hospitalier
Cures		
Cures balnéaires	CHF 10.-/jour, max. 21 jours, dans les établissements de cure balnéaire en Suisse	Max. une cure CHF 300.-/jour, max. 21 jours, dans les établissements de cure balnéaire reconnus en Suisse ou à Abano/Montegrotto (Italie)
Cures de convalescence	-	CHF 300.-/jour, max. 21 jours, dans les établissements de cure dirigés ou surveillés par un médecin en Suisse
Dépenses privées		
-		Max. CHF 500.-/séjour hospitalier
Transport et sauvetage		
-		Illimité
Transport	50%, max. CHF 500.-	100%
Sauvetage	50%, max. CHF 5000.-	100%
Frais de voyage lors de séances de rayons, de chimiothérapie ou d'hémodialyse	-	100% des frais effectifs (au max. prix d'un billet de 1 ^{re} classe)
Sanitas Assistance		
-		Oui

Les montants susmentionnés sont des montants maximaux et sont valables par année civile, sauf mention contraire. Seules la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et les ordonnances y relatives ainsi que les conditions générales d'assurance (CGA) et les conditions complémentaires (CC) de Sanitas font foi pour le versement des prestations.

¹ En cas de maternité, max. 14 jours au cours du mois suivant l'accouchement.